

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 31 janvier 2023

En raison des mesures sanitaires mises en place, cette réunion se tient par vidéo-conférence.

Sont présents :

Représentants du Pouvoir Organisateur

Monsieur Olivier MAINGAIN
Monsieur Philippe JAQUEMYNS
Madame Stéphanie DEBATY
Madame Leila KAMOUN

Direction de l'Ecole Van Meyel

Monsieur Nicolas LIGOT

Représentants du personnel enseignant

Madame Julie Lelievre
Madame Nette Van Son
Madame Annick Cuignet
Monsieur Bruno Lefevre

Représentant du personnel administratif et technique

Monsieur Fabrice PIRON

Représentants des parents

Madame Aurore LE GAL, présidente de l'AP
Madame Sara PETIT
Monsieur Arno PARLANTE
Monsieur Pedro DIAZ

La séance est ouverte à 12 h 30

L'ordre du jour est le suivant :

1. Confirmation du procès-verbal du précédent CP

Pas de remarques

2. Questions ou remarques sur la présentation du plan de pilotage

Mise en recommandation du Plan de pilotage. Explication de l'utilisation des différentes utilisations des journées de conférence pédagogiques ainsi que de l'annonce d'un conseil de participation supplémentaire pour valider le correctif du plan de pilotage.

3. Les activités parascolaires : Organisation

Beaucoup de demande de parents qui demandent à ce que d'autres activités parascolaires autres que le sport soient organisées. Cours de langue.

Madame Le Gal a reçu un lien qui pourrait être approfondi à ce sujet pour mettre quelque chose en place dès la rentrée prochaine.

Monsieur Ligot rappelle que le parascolaire existant est organisé par madame Déborah.

Madame Le Gal regrette de n'avoir jamais eu un oui franc et est prête à nous faire une proposition réelle et sérieuse pour ajouter cela au catalogue des activités proposées via une autre ASBL.

Monsieur Maingain donne son accord pour recevoir un complément d'information, et rencontrer les organisateurs, avoir une idée de ce que cela pourrait représenter et le public qui serait visé. Il est également rappelé que le délai pour organiser cela pour la rentrée doit se faire avant de juin.

En ce qui concerne les études surveillées, la commune a recours à un contrat de bénévolat qui est proposé aux enseignants qui le souhaitent. Avantage fiscal pour les enseignants qui sont intéressés.

Madame Le Gal pose la question si elle peut également faire, via ce parascolaire une proposition pour réaliser des études dirigées.

4. Payement de la surveillance lors des journées au parascolaire

Les parents ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer une surveillance du midi alors que les enfants sont surveillés par le moniteur du parascolaire.

Les enfants rapportent que les midis où ils sont en activité parascolaire mangent sans surveillance.

Monsieur Ligot explique que normalement, les enfants mangent dans la salle de gymnastique sous la surveillance du moniteur le temps que celui-ci place sa salle.

On rappelle également que les enfants ne sont pas censés entrer dans la salle tant que le moniteur n'est pas présent.

5. L'étude pour les P1-P2

Madame Le Gal rappelle pourquoi il n'y a pas d'étude en P1-P2, à savoir plus de devoirs.

On constate tout de même que le décret ne prévoit rien pour l'immersion et Madame Le Gal signale qu'en immersion, ils ont des « devoirs ».

Monsieur Ligot rappelle la différence entre devoir et leçon, un devoir c'est un travail « papier crayon », une leçon, révision en autonomie, travail de lecture est autorisé.

Madame Le Gal signale que dans toutes les écoles, les parents de P1-P2 se plaignent.

Si la demande concerne l'ensemble des écoles, cela doit être une décision au niveau du PO.

La question sera posée à la prochaine réunion de direction.

On est d'accord que l'on doit s'aligner sur le Règlement de la communauté française, mais peut-on faire le choix à Woluwe-Saint-Lambert de savoir si le PO prend la décision de les réinstaurer ?

6. Le poids des cartables.

Les parents se plaignent du poids des cartables.

Les parents trouvent que les cartables sont trop remplis, que les enseignants ne vident pas suffisamment régulièrement les fardes de transports.

Peut-on mettre une routine en place pour vider les fardes régulièrement ?

Madame Julie explique qu'elle distribue les feuilles utilisées durant la semaine chaque vendredi pour que les parents puissent voir ce qui est fait durant la semaine avec les enfants.

C'était une demande de la part des parents en P1-P2 de recevoir les feuilles des enfants pour pouvoir avoir un visu de ce qui est appris durant la semaine.

Monsieur Ligot va faire un bilan lors de la prochaine réunion d'équipe de ce qui se fait dans les classes concernant cette organisation.

Monsieur Ligot explique aussi que certains enfants ne vident pas non plus leur cartable parcequ'ils préfèrent garder leur manuel.

7. Problème du four de la métairie

Les parents n'ont pas compris pourquoi ils ont été avertis du problème du four immédiatement. Monsieur Ligot explique qu'il a averti les parents dès qu'il en a été lui-même averti et qu'il a su qu'il allait falloir une intervention plus importante qu'une simple réparation.

Monsieur Piron explique que le nouveau four qui a été livré a besoin d'une intervention supplémentaire pour qu'il puisse être fonctionnel.

La procédure a pris du temps étant donné les différentes étapes qu'il a fallu respecter ainsi que le budget qu'il a fallu débloquer (6000 €)

Madame Le Gal pose la question si Monsieur Piron a eu des retours sur des problèmes de qualité. Monsieur Piron affirme qu'il n'a rien reçu. Le seul retour concerne les quantités.

Monsieur Maingain explique que la diététicienne a fait certains constats et un retour à la firme. Le fournisseur avait accepté qu'il n'y aurait pas de majoration du coût des repas tente probablement de se rattraper sur les quantités livrées d'où l'interpellation de la commune auprès de la société.

Monsieur Maingain explique qu'une enquête sera réalisée auprès de l'ensemble des parents des différentes écoles concernant la qualité des repas chauds.

Monsieur Piron explique que nous avons changé également l'organisation du repas chaud à la métairie.

8. Quid de la déminéralisation de la cour ?

Le marché a attribué fin de l'année dernière. Les travaux devraient se faire durant les vacances de carnaval.

La verdurisation du préau ne sera pas possible pour une question de charge.

Monsieur Maingain veillera à ce que l'on transmette à madame Le Gal les plans de ce qui est prévu par les différents services qui réaliseront les travaux.

9. Divers

Monsieur Parlante avertit que des repas ont été changés lors de la conférence pédagogique et demande si la plateforme pourrait envoyer un mail lors d'une modification. Monsieur Ligot précise que ce n'est pas prévu par la plateforme.

Le nombre des enfants dans la classe d'accueil augmente. Monsieur Parlante demande s'il est prévu d'augmenter encore les nombres d'enfants et à jusque combien d'enfants peut-on aller ?

Monsieur Ligot explique que nous n'avons pas assez d'enfants pour augmenter l'encadrement pour le moment. Nous devons attendre le comptage de carnaval pour avoir une augmentation de cadre, à savoir 8 emplois subventionnés.

Il explique aussi que dès la rentrée prochaine, il n'y aura plus que 2 classes de M1 et le retour d'une classe d'accueil ce qui diminuera le nombre d'enfants dans les classes de M1.

Fin de réunion

